

**D022-2022**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 11
- Absents : 4

**Date de convocation :**

07/04/2022

**Date d'affichage :**

07/04/2022

**Séance du 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

**Etaient présents :** Mme Christine CROUZIER, Mme Martine FERNANDES, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

**Absents excusés :** M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Rémy CLENET, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

**Secrétaire :** Mme Christine CROUZIER,

**Objet : Attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2022**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022 et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Parents d'élèves argillérois ..... 500 €
- Les Boissetiers ..... 600 €
- Les amis du Bienheureux pape Urbain V..... 100 €
- Restos du Cœur.....100 €
- AFM.....100 €
- FUZE radio..... 50 €
- Soins palliatifs..... 50 €
- UZ Ukraine .....100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1600 € répartie comme indiqué ci-dessus,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

Le Maire,

  
Laurent BOUCARUT

